

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 5 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 27 février 2026
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. TESSIER P., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : M. RELET Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. BONNEAU Rémy, Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à GUILBAUD Louis-Marie, M. LIAIGRE Thierry qui a donné pouvoir à Mme PAILLER Anne.

Mme GUILLET A-D., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L.

Secrétaire : M. Jean-François CHOUIN

2026.34 – Convention ESNOV n°2026/23 : nettoyage, débroussaillage des fossés et bassins d'orage

Monsieur le Maire présente l'offre de service, Convention 2026/22/ Océan-Marais de Monts, Chantiers (Nature et Environnement), 8 rue de la Poctière 85300 Challans, qui propose d'effectuer le nettoyage, débroussaillage des fossés et bassins d'orage avec enlèvement des déchets :

- Lotissement des Tilleuls,
- Lotissement des Iris – Chemin du Chai – rue du Sancy
- Evacuation des déchets sur site de la collectivité si besoin

Les travaux seront réalisés semaine 22 : soit un total de 3 jours d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité fait appel à cet organisme d'insertion depuis plusieurs années. Il est proposé une convention pour une prestation de 3 jours. Le coût global s'élève à 2 100 euros (deux mille cents euros) (700,00 €/jours x 3 jours).

Vu le Code du travail, relatif aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux chantiers d'insertion ;

Considérant que l'association ESNOV Chantiers propose des prestations d'entretien des espaces publics incluant le désherbage manuel ou mécanique, le nettoyage, la remise en état de parcelles, la taille légère, et divers travaux d'embellissement ;

Considérant que le recours à un chantier d'insertion contribue à la réalisation de missions d'intérêt communal tout en favorisant le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles ;

Considérant que la commune souhaite externaliser une partie de ses missions de désherbage et d'entretien afin de renforcer l'action des services techniques et d'améliorer la qualité du cadre de vie ;

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de conclure une convention définissant les modalités d'intervention, les horaires, les missions, les coûts et les engagements réciproques de la commune et de l'association ESNOV ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec ESNOV,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

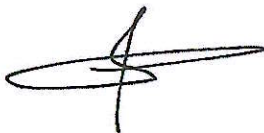
POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

